

DÉSINSTITUTIONNALISATION ET AUTODÉTERMINATION DANS LE CHAMP DU HANDICAP (APP-DAH)

Responsables de module

[Catherine Lenzi](#)

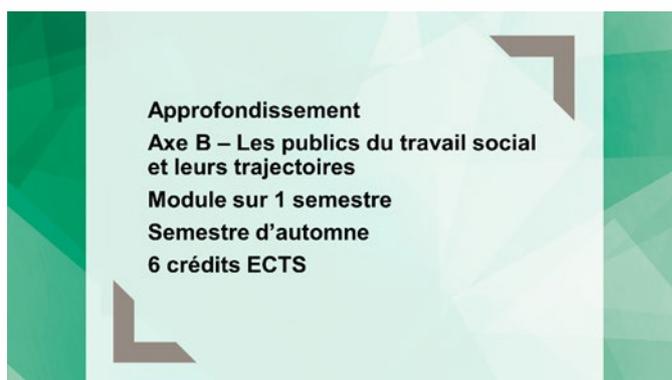
[Pierre Margot-Cattin](#)

Organisation

Jour : Vendredi

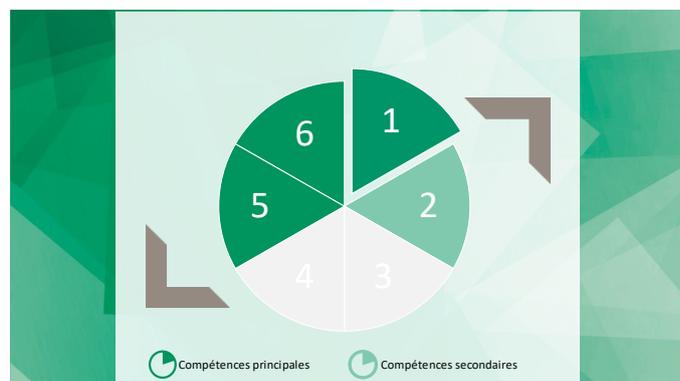
Horaire : **9h00** – 12h30

Lieu : HES-SO Master



Contenu, compétences visées, objectifs généraux d'apprentissage

Ce module d'approfondissement présente, dans un premier temps, un éclairage des transformations institutionnelles de la prise en charge du handicap dans un contexte général de ce qu'il est communément admis d'appeler la « désinstitutionnalisation ». Partant de ces évolutions, le module interroge la manière dont les publics concernés et leur écosystème (intervenant·es, proches, pairs...) vivent ces transformations. Quels effets sur les relations/interrelations entre ces différents types d'acteurs ? En quoi ces transformations institutionnelles constituent-elles un renfort aux capacités de faire et d'être des personnes dans une logique d'autodétermination ? Quelles sont à contrario les limites et les menaces observées quant à la question des supports à l'autodétermination ? Si l'autodétermination suppose des individus responsables dans les choix qu'ils font au regard de leur propre vie et lieu de vie, ce module pointe que cette responsabilité est partagée dans des dynamiques collectives (y compris de recherche). Cet angle d'approche permet le dépassement du dualisme personne/environnement ; autonomie/vulnérabilité ; sachant/profane pour penser ensemble une société plus inclusive.



Le module contribue au développement des compétences 1, 5, 6 et 2 du profil de compétences MATS.



A la fin du module les étudiant·es seront capables de :

- Comprendre et contextualiser, dans une perspective sociojuridique et critique, les problématiques sociales liées au mouvement de « désinstitutionnalisation », tout en situant les enjeux pour le travail social à travers une modélisation des pratiques professionnelles et des publics visant à développer des solutions innovantes ;
- Se situer dans le champ du handicap à partir d'une approche écologique et écosystémique qui tient compte de l'environnement de la personne dans l'accompagnement dans son milieu de vie, impliquant des réseaux d'acteurs et interprofessionnels complexes et pluriels, et permettant d'impulser des logiques de partenariat, de planifier et de coordonner des activités de projets ou de recherche en assumant un rôle d'expert·e ;
- Communiquer de manière documentée, claire et adéquate dans un contexte interdisciplinaire et interprofessionnel dans le champ du handicap, selon des modalités appropriées favorisant l'interconnaissance et la collaboration entre les milieux professionnels, politiques, académiques et de la société civile, notamment les publics du travail social ;
- Porter au débat public, en les argumentant, les éléments d'expertise sociale propres au champ du handicap à même de prévenir les risques de vulnérabilité, de soutenir l'inclusion sociale, de renforcer les droits humains et l'autodétermination et le pouvoir d'agir des personnes ainsi que des communautés dans le respect des valeurs, des principes éthiques et du cadre déontologique du travail social.

Ainsi, les compétences développées dans le cadre de ce module contribuent à la formation de diplômé·es en mesure de soutenir l'action sociale et à encourager des pratiques professionnelles à la fois innovantes et critiques qui prennent en compte l'expertise des publics et des populations.

Ce module, reposant sur l'articulation entre la sociologie et le droit, permet de lier une problématique sociétale majeure à des effets de transformation institutionnelle importants dans un champ trop souvent absent des programmes d'enseignement qu'est le handicap. L'approche de la désinstitutionnalisation et des marges de manœuvre des acteurs dans un contexte contraint qui permet toutefois de mettre au jour les ressorts d'action des acteurs (notamment par l'éclairage des dynamiques tel que le travail de care et émotionnel qui vient en soutien au processus d'autodétermination) constitue un atout pour les diplômé·es.

Modalités d'enseignement

Ce module repose sur des modalités de transmission de connaissances plurielles, hybrides et complémentaires fondées sur un triptyque :

1. *Contextualisation et apports fondamentaux* à partir de cours ex-cathedra
2. *Immersion* dans l'expérience de collectifs scientifiques et citoyens via des ateliers-débats
3. *Collectivisation* à partir d'une dynamique participative au sein desquelles les étudiant·es occupent une place pleine et entière

Le cours repose de fait sur une triple modalité pédagogique :

- Des séquences de cours ex-cathedra
- Des ateliers-débats
- Des exposés oraux



Les cours se dérouleront majoritairement en présence.

Le cours du 1^{er} novembre aura lieu de 13h30 à 16h45 et en visio avec le Québec (tout le monde à distance)

Langue principale d'enseignement : français

Exigences liées à la fréquentation du module : participation régulière fortement recommandée

Modalités d'évaluation et de validation

La modalité d'évaluation du module consiste en deux étapes :

1. **Une présentation orale en groupe** basée sur l'animation d'un séminaire de travail collectif et réflexif à partir des différents temps de transmission du module.
 2. **Un texte écrit** : un dossier d'une dizaine de pages réalisé en duo/trio, accompagné d'un écrit individuel de 2 pages. Le tout prolongeant l'un des ateliers-débats autour d'une des recherches collaboratives et citoyennes qui aura été présentée. Il s'agira de définir en quoi la recherche présentée a permis d'éclairer l'existence de supports à l'autodétermination ou de freins à leur existence.
- Chaque modalité compte pour 50% de la note finale

Barème

1-9pts	10-19pts	20-29pts	30-39pts	40-49pts	50-59pts	60-68pts	69-76pts	77-84pts	85-92pts	93-100pts
1	1.5	2	2.5	3	3.5	4	4.5	5	5.5	6

Les consignes relatives à l'évaluation sont transmises aux étudiant·es au début du module.

Echec et répétition

Les modalités de répétition en cas d'échec à un module sont spécifiées aux articles 30, 31 et 32 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO ainsi qu'aux articles 10 et 11 du règlement du Master of Arts HES-SO en Travail social.

- En cas d'échec au module « Désinstitutionnalisation et autodétermination dans le champ du handicap », l'étudiant·e doit répéter le module échoué. L'étudiant·e peut soit :
 - a. Répéter le module dans son intégralité lors de sa prochaine occurrence
 - b. Répéter l'épreuve écrite d'évaluation dans le cadre de la session d'examens complémentaire, les points de la présentation orale étant acquis.
 - c. Suivre un autre module du même type (APP).



- En cas de double échec au module, l'étudiant·e est en échec définitif au module et doit le remplacer par un autre module du même type (APP).
- Si la répétition d'un module ou d'une épreuve d'évaluation induit un dépassement de la durée maximale des études, l'étudiant·e est en échec définitif.

Prérequis

- Avoir validé le module
- Avoir suivi le module
- Pas de prérequis
- Autres

Remarques

Programme des ateliers-débats (apports recherche) :

- Projet « Mainstream for the Empowerment of Disabled people in an Inclusive Approach” (MEDIA) avec un pair facilitateur d'inclusion (Suisse): Manon Masse, HES//SO Genève – HETS
- Désinstitutionnalisation en ex-URSS et habitat inclusif en Suisse : une analyse comparée des divergences accrues : Manon Masse, HES//SO Genève – HETS
- Co-construction de l'intervention et expertises multiples dans l'intervention dans le milieu de vie des personnes handicapées psychiques : Anne Petiau, CERA, Lise-CNAM
- Les formes innovantes de co-construction des politiques publiques et leurs incidences sur les dynamiques de professionnalités dans les services de soutien à domicile. Mise en perspective France-Québec : Christian Jetté, Université de Montréal, Québec
- Le financement du sujet et l'évaluation des besoins centrée sur la personne comme support à l'autodétermination des personnes avec handicap en Suisse pour une vie autonome à domicile : Pierre Margot-Cattin, professeur associé, HETS-VS
- Les territoires du domicile et les transformations de la professionnalité dans un contexte de désinstitutionnalisation : Catherine Lenzi, HES//SO Genève - HETS
- La communauté mixte de recherche pour le droit à l'autonomie des personnes vulnérabilisées par le handicap, démarche CapDroits : Benoît Eyraud, MdC, HDR, Université Lyon 2, Centre Max Weber

Dans chaque recherche citée, des partenaires professionnels, institutionnels et des personnes concernées, impliqués dans les projets seront, dans la mesure du possible invité·es à participer au débat.

Descriptif provisoire.

La version définitive sera disponible d'ici au début du semestre d'automne 2024.

